

CIRCULAIRE N°30 DU 23 MAI 2019

Aux : Présidents de Ligues
Présidents de Comités

De : Jean-Marie BELLICINI
Jean GRACIA

Copie : Comité Directeur
Président des CSR régionales
Patrice GERGES
Souad ROCHDI
Raoul RALL

**OBJET : SAISIE DES COTISATIONS REGIONALES, DEPARTEMENTALES ET TERRITORIALES
DES CLUBS AFFILIES POUR LA SAISON 2019-2020**

Chers amis,

La saisie anticipée des licences et la ré-affiliation anticipée des Clubs sera reconduite à compter du lundi 17 juin 2019.

Comme les saisons passées, toutes les structures déconcentrées (Ligues, Comités départementaux et territoriaux) sont invitées à renseigner le montant des cotisations des Clubs de leurs territoires affiliés à la Fédération pour la saison administrative 2019-20.

Conformément aux dispositions du Règlement intérieur de la Fédération et des Statuts type des structures déconcentrées, le montant de vos cotisations doit avoir été adopté par votre Assemblée générale avant le 15 juin.

Par conséquent, l'ensemble des cotisations régionales, départementales et territoriales devra être renseigné dans le SI-FFA avant le 15 juin 2019.

Nous attirons votre attention sur le fait que les Clubs ne pourront pas débiter la saisie anticipée des licences tant que la Ligue et/ou le Comité n'auront pas renseigné le montant de leurs cotisations.

Vous retrouverez tous les éléments nécessaires à la prochaine saison administrative dans la Circulaire Administrative 2019-20, [disponible sur le site internet fédéral](#). [Un guide relatif à la saisie anticipée des licences](#) est également disponible dans le SI-FFA – Licences.

Le service Adhérents (adherent@athle.fr) de la FFA se tient à votre disposition si nécessaire.

Avec nos cordiales amitiés sportives,

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Jean GRACIA
Président de la CSR